LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 FEVRIER 2023

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Date de la convocation : 3 février 2023

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI (à partir du point 2.1), Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Gabrielle BRÉMOND, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Thierry DELHOMME, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Stéphane WALTER, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Georges BLAVIEZ à Sébastien DIFRANCESCHO, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphanie HARS, Fabienne GAUDENZI à Linda RAULT (jusqu'au point 1.6),

Secrétaire de Séance : Sébastien DIFRANCESCHO

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 9 février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum,
MADAME Constance de Pélichy, Maire, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1 Démission d'une conseillère municipale de la majorité et remplacement de celle-ci

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la démission de Madame Anna MAZIER, Conseillère municipale et Adjointe au Maire, ainsi que de l'installation comme Conseiller Municipal de **Monsieur Stéphane WALTER**, membre suivant sur la liste « La Ferté Saint-Aubin, La ville qu'on aime ! ».

1.2 Modification du nombre d'adjoints suite à la démission de Mme Anna Mazier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints au maire à 7 au lieu de 8, suite à la démission de Mme Anna Mazier, 6ème adjoint au Maire.

Le tableau des adjoints est modifié comme suit, selon l'ordre d'élection des adjoints au Maire :

NOMS	Voix	Rang
DIFRANCESCHO Sébastien	23	1er
BAILLY Katia	23	2ème
CHOUIN Stéphane	23	3ème

HARS Stéphanie	23	4ème
BONNET Christophe	23	5ème
MOINE Jean-Noël	23	6ème
PRUDHOMME Maryvonne	23	7ème

1.3 Modification du tableau d'indemnités des élus suite à la modification du nombre d'adjoints au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, MODIFIE les tableaux des indemnités des élus (indemnités de base – majoration chef-lieu de canton bureau centralisateur), à compter du 1er janvier 2023.

1.4 Modification des membres de plusieurs commissions municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie la composition de plusieurs commissions municipales :

- Commission Municipale « **Environnement et végétalisation** » :
  Mmes Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Linda RAULT, Fabienne GAUDENZI, Mrs Emmanuel THELLIEZ, Stéphane WALTER, Jean-Frédéric OUVRY

- Commission Municipale « **Enfance jeunesse et vie scolaire** » :
  Mmes Stéphanie HARS, Linda RAULT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Isabelle FIDALGO, Gabrielle BRÉMOND
  Mrs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane WALTER

- Commission Municipale « **Travaux** » :
  Mmes Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Agnès LEBRUN
  Mrs Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY

1.5 Remplacement d'un représentant auprès du GIP RECIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne :

- **Monsieur Stéphane CHOUIN** en tant que représentant titulaire et
- **Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO** en tant que représentant suppléant auprès du GIP RECIA.

1.6 Adhésion à la mission Archives du Centre départemental de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confie la gestion des archives à la mission archives du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret. Cette prestation comprendra :

- Classement des archives (tri, élimination, classement intellectuel et matériel), rédaction de l'inventaire,
- Préparation du dépôt des archives antérieures à 1946 (le cas échéant),
- Formation des agents en fin de mission.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention.

2. FINANCES - ACHATS

2.1 Vote des taux de fiscalité 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ADOPTE les taux de fiscalité ci-dessous pour 2023 :

Taxes	Taux 2022 pour rappel	Taux 2023
Taxe foncière propriétés bâties	57,21%	57,21%
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	69,74%

2.2 Reprise anticipée du résultat 2022 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2022 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 1 100 337,54 €
  Proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé »

- Le résultat de clôture d'investissement (excédent) de 910 347,45 € est repris en recettes, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.3 Reprise anticipée du résultat 2022 du budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2022 du budget annexe de l'eau comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 603 820,71 €
  Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».

- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 790 765,93 € est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.4 Reprise anticipée du résultat 2022 du budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2022 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 491 027,33 €
  Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».

- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 114 538,29 € est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.5 Reprise anticipée du résultat 2022 du budget annexe du camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2022 du budget annexe du camping municipal du Cosson comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture (déficit) de – 7 098,63 €
  Proposition d'affectation de 7 098,63 € en dépenses au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».

- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 49 514, 78 € est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.6 Vote du budget primitif 2023 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD), **ADOPTE** le budget primitif 2023 de la commune, présenté et équilibré comme suit

Dépenses de fonctionnement : 10 563 761,00 €	Recettes de fonctionnement : 10 563 761,00 €
Dépenses d'investissement : 6 266 439,24 €	Recettes d'investissement : 6 266 439,24 €

2.7 Vote du budget primitif 2023 : budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2023, budget annexe de l'eau présenté et équilibré comme suit

Dépenses de fonctionnement : 788 681,71 €	Recettes de fonctionnement : 788 681,71 €
Dépenses d'investissement : 1 694 867,64 €	Recettes d'investissement : 1 694 867,64 €

2.8 Vote du budget primitif 2023 : budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2023, budget annexe de l'assainissement présenté et équilibré comme suit

Dépenses de fonctionnement : 972 828,33 €	Recettes de fonctionnement : 972 828,33 €
Dépenses d'investissement : 913 413,87 €	Recettes d'investissement : 913 413,87 €

2.9 Vote du budget primitif 2023 : budget annexe du camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2023, budget annexe du camping municipal du Cosson présenté et équilibré comme suit

Dépenses de fonctionnement : 29 000,00 €	Recettes de fonctionnement : 29 000,00 €
Dépenses d'investissement : 500 000,00 €	Recettes d'investissement : 500 000,00 €

2.10 Versement des subventions 2023 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ADOPTE les subventions 2023 aux associations et **AUTORISE** madame le Maire ou l'adjoint délégué à octroyer un montant de subvention supplémentaire pour les déplacements exceptionnels dans la limite de 200 € par association pour l'exercice 2023.

2.11 Convention relative au versement d'une avance remboursable à titre exceptionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 28 VOIX POUR, (Mme Manuela CHARTIER ne participe pas au vote), **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative au versement d'une avance remboursable à titre exceptionnel au bénéfice de l'association « Les arts scéniques », d'un montant de 3 450 €.

2.12 Adoption convention de partenariat financier 2023 avec l'association Harmonie municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 27 VOIX POUR, (Mesdames Isabelle FIDALGO et Gabrielle BREMOND ne participent pas au vote), **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2023 avec l'association Harmonie municipale.

2.13 Contribution communale 2023 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD), pour autoriser le versement de la contribution totale fixée à **42 942,53 € pour 71** élèves domiciliés sur la commune.

Madame le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer le projet de convention financière avec l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse.

2.14 Vote de la subvention 2023 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de **80 000 €** au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

2.15 Vote de la subvention 2023 au Camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention d'équilibre de **29 000 €** au budget annexe du Camping municipal du Cosson.

2.16 Modification de l'AP/CP « Route de Beauvais Sully et Saint Michel »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de voirie des rues de Beauvais Sully et Saint Michel, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P201901	Rues Beauvais, Sully et St Michel	**1 274 045,55 €**	0	328 621,41 €	390 579,61 €	553 589,53 €	1 255 €

2.17 Modification de l'AP/CP « réhabilitation de l'Hôtel de Ville »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
P202101	Réhabilitation de l'hôtel de ville	**1 273 360 €**	13 500 €	20 205,60 €	234 000 €	1 005 654,40 €

2.18 Modification de l'AP/CP « Opération Cœur de ville »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 21	CP 22	CP 23	CP 24	CP 25
P202104	Opération Coeur de ville	**2 400 000 €**	0 €	45 597 €	547 000 €	924 500 €	882 903 €

2.19 Modification de l'AP/CP « Réaménagement du camping municipal »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du camping, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
P202101	Réhabilitation camping municipal	**940 000 €**	7 960 €	20 785 €	500 000 €	411 255 €

2.20 Création d'une AP/CP « Itinéraire cyclable Ouest »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, CRÉE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de la création d'une piste cyclable à l'Ouest de la ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2023	CP 2024
P202301	Itinéraire cyclable Ouest	**830 000 €**	400 000 €	430 000 €

2.21 Création d'une AP/CP « Réhabilitation Cité PETIT »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CRÉE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation de la Cité Petit, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2023	CP 2024
P202302	Réhabilitation Cité Petit	**930 000 €**	400 000 €	530 000 €

2.22 Création d'une AP/CP « Gendarmerie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CRÉE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de création d'une gendarmerie, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202303	Gendarmerie	**1 050 000 €**	36 000 €	500 000 €	514 000 €

2.23 Clôture de l'AP/CP « Piste cyclable Denis Papin »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CLÔTURE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de la piste cyclable Denis Papin arrêtée au montant de 671 305,12 € et selon la réalisation suivante :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022
P202102	Création d'une piste cyclable rue Denis Papin	**671 295,22 €**	296 741,58 €	374 553,64 €

2.24 Clôture de l'AP/CP « Réseau assainissement collectif route de Chaumont »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CLÔTURE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux d'assainissement de la route de Chaumont arrêtée au montant de 1 011 455,94 € et selon la réalisation suivante :

N° AP	Libellé	Montant	CP 17	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
P201701	Assainissement collectif route de Chaumont	**1 011 455,94 €**	9 512 €	9 341,86 €	11 360 €	26 818,98 €	953 171,92 €	1 251,18 €

2.25 Constitution de provision pour risques et charges : créances douteuses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONSTITUE une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 12 641,60 €.

2.26 Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier « CITE PETIT » pour la création de 10 logements sociaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loiret au titre du CRST, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier de la « Cité Petit », pour la création de 10 logements sociaux.

2.27 Modification en cours d'exécution n°2 au marché 22022008 relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien et dérivés pour la commune de La Ferté Saint-Aubin et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loiret au titre du CRST.

3.RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de CRÉER :

- un poste d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 28/35ème au 9 Février 2023,
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 22,5/35ème au 9 Février 2023,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 28/35ème au 9 Février 2023.

3.2 Autorisation spéciale d'absence : Permanence handicap

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité CRÉE une autorisation spéciale d'absence de 2 heures par an, sécable en 2, permettant aux agents de se rendre aux permanences handicap de la MASS.

Le point sera ajouté au règlement intérieur lors de sa mise à jour.

3.3 Instauration du Forfait Mobilité Durable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité INSTAURE à compter du 1er janvier 2023, le forfait mobilité durable aux agents de la ville de la Ferté Saint-Aubin, sur la base forfaitaire suivante :

- 100 € entre 30 et 59 jours
- 200 € entre 60 et 99 jours
- 300 € pour 100 jours ou plus

Les agents devront certifier sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 30 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

3.4 Convention de prestations de service 2023 sur le complexe aquatique communautaire et l'Office du Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à répondre à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2023, pour des prestations techniques sur le complexe aquatique communautaire et l'Office du Tourisme.

Point supplémentaire

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

4.1 Dénomination de voirie – rue des Sabotiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ARRÊTE la dénomination suivante : « Rue des Sabotiers », pour une nouvelle voie interne qui débouchera rue des Bûcherons.

QUESTIONS ORALES

Question de Madame BREMOND :

« Les vœux aux agents ont eu lieu cette année au château de La Ferté et la location du château a été financée en grande partie par notre municipalité. Cette cérémonie dans ce lieu privé est-elle exceptionnelle après la période de crise sanitaire ou a-t-elle vocation à être pérennisée ? »

►Une réponse est donnée par Madame le Maire à Madame Bremond en séance du Conseil Municipal.
(texte de son intervention dans le procès-verbal).

Question de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY :

« Nous souhaiterions que notre collectivité se positionne fermement pour affirmer le besoin de maintenir un service public de la POSTE à la hauteur de ce qu'attende nos concitoyens
Nous avons et partageons avec nos concitoyens les interrogations et incompréhensions suivantes :

- la suppression du timbre rouge
- L'annonce de la suppression des tournées quotidiennes dans certains territoires ruraux
- Le constat chez nous que le courrier est distribué de plus en plus tardivement et que le facteur ne passe pratiquement plus le samedi

Nous n'ignorons pas que les temps changent et que le grand développement des mails et des SMS a pour effet de réduire le volume du courrier. Et nous comprenons que la Poste doive prendre en compte cette évolution.
Mais la suppression du timbre rouge ne nous paraît pas être le bon remède. Tout au contraire.
La Poste nous explique que pour envoyer une lettre « urgente » – c'est-à-dire susceptible d'arriver le lendemain ; il faudra pianoter sur son ordinateur ou scanner la lettre manuscrite et enfin payer en ligne, etc.
Mais c'est oublier que nombre de concitoyens n'ont pas d'ordinateur, ou n'ont pas les compétences nécessaires pour accomplir ces manipulations.
Et quand on nous répond que nos concitoyens qui n'ont pas d'ordinateur, ou ne pourront pas s'en servir, seront accueillis dans les bureaux de Poste où on saisira leur missive, où on la « tapera » et l'enverra, je comprends que beaucoup soient réticents et craignent qu'on ne puisse, dans ces conditions, respecter la confidentialité, l'intimité de leurs courriers.
Nous pensons qu'il serait sage de revenir sur cette décision incomprise.

Le rallongement des tournées des facteurs, la suppression des distributions le samedi fragilise aussi la distribution de la presse nationale ; recevoir la presse du matin à trois heures de l'après-midi, et ne pas la recevoir le samedi est un vrai problème.

La suppression du timbre rouge, auquel se substitue un processus complexe, la menace sur la distribution quotidienne, c'est exactement le genre de mesures qui donne le sentiment à nos concitoyens qu'ils sont délaissés, incompris, dans nos communes périurbaines.
Et il n'est pas difficile de comprendre que ce sentiment d'abandon, de délaissement a quelques conséquences politiques…

C'est pour cela que nous souhaiterions que notre conseil municipal se positionne sur la défense de ce service public de La poste dont nos concitoyens ont besoin : que la Poste doive se moderniser, aller de l'avant, prendre en compte les données nouvelles, oui ! mais pas au détriment de nos administrés. »

►Une réponse est donnée par Madame le Maire à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY en séance du Conseil Municipal.
(texte de son intervention dans le procès-verbal).

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Constance de Pélichy, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 21h15.

La Ferté St-Aubin, le 10 Février 2023

Le Maire,
Constance de Pélichy